

Anitop®

Herbicide pour colza d'hiver

Composition :300 g/l de métazachlore + 100 g/l de dmta-p + 100 g/l de quinmérac

Formulation :suspo-émulsion (SE)

AMM N° : 2190639

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Culture	Dose	Stade d'applications	DAR	Nombre max. d'applic. Fractionnement	ZNT Aquatique / DVP
Colza d'hiver	2,5 L/ha	Entre BBCH 00 et BBCH 18*	DAR F (BBCH 18)	1 tous les 3 ans - Fractionnement possible en 2 applications en pré-levée et post-levée	5 m pour les applications de pré-levée - 5 m avec un DVP de 5 pour les applications de post-levée

* Application de pré-levée : entre BBCH 00 et 07 - Application de post-levée : entre BBCH 10 et 18

Conditions d'emploi :

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du **diméthénamide-P** ou du **quinmérac** ou du **métazachlore** plus d'une fois tous les trois ans.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les applications en post-émergence.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications en pré-émergence.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications en post-émergence.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry




Herbicide

Protection des travailleurs :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **ATTENTION**



H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone. Peut produire une réaction allergique.

Délai de rentrée : 48 heures après le traitement

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les substances actives

Le **métazachlore** est une matière active découverte dans les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le **métazachlore** appartient au groupe chimique des chloroacétamides

Non chimique : 2 - chloro - N - (pyrazol -1-yméthyl) acet-2',6'-xylylide

Formule brute : $C_{14}H_{16}ClN_3O$

Masse molaire : 277,8

Le **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : $C_{12}H_{18}ClNO_2S$

Masse molaire : 275,8

Le **quinmérac** est une matière active découverte par le Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le **quinmérac** appartient à la famille des acides quinoléine carboxyliques

Nom chimique : acide-7-chloro-3-méthylquinolinone-8-carboxilique

Formule brute : $C_{11}H_8ClNO_2$

Masse molaire : 221,6

Le produit formulé : Anitop

Propriétés physiques et chimiques

Densité : environ 1,15

Temp. limite de stockage : -5 °C - + 40 °C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 2 000 mg/kg

LMR européenne, consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau :

- Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par les Comités de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Anitop est un herbicide de post-semis pré-levée et de post-levée précoce des cultures de colza d'hiver.

L'association des trois substances actives confère à Anitop un large champ d'activité qui englobe à la fois des graminées et de nombreuses dicotylédones .

Mode d'action

Le **métazachlore** appartient à la famille chimique des chloroacétamides. Il perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position. Le métazachlore est classé dans le groupe HRAC K3.

Le **dmta-p** appartient à la famille chimique des chloroacétamides. Il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe HRAC K3.

Diffusion du **dmta-p** : ses caractéristiques physico-chimiques lui permettent de diffuser dans la solution du sol et dans la phase gazeuse (pouvoir de diffusion latéral élevé) ce qui atténue l'effet négatif d'une période de sécheresse.

Le **quinmérac** est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il est classé dans le groupe O de la classification HRAC.

Champ d'activité (voir ci-dessous)

Anitop présente une sélectivité de position.

Champ d'activité d'Anitop à 2 et 2,5 L/ha en pré-levée des colzas d'hiver :

Classes de sensibilité	Anitop - 2 L/ha (dose modulée)	Anitop - 2,5 L/ha (dose homologuée)
Adventices très sensibles (95 - 100%*)	Alchémille des champs Anthriscue commun Arroche étalée Capselle bourse-à-pasteur Carotte sauvage Gaillet gratteron Lamier amplexicaule Lamier pourpre Matricaire camomille Matricaire inodore Matricaire sp. Morelle noire Mouron des champs Mysosotis des champs Séneçon commun Stellaire intermédiaire Véronique de Perse Véronique des champs	Alchémille des champs Ammi élevé Anthriscue commun Arroche étalée Capselle bourse-à-pasteur Carotte sauvage Coquelicot Gaillet gratteron Laiteron sp. Lamier amplexicaule Lamier pourpre Matricaire camomille Matricaire inodore Mouron des champs Mysosotis des champs Picris fausse-épervière Rumex crépu Séneçon commun Stellaire intermédiaire Véronique de Perse Véronique des champs Pâturin annuel
Adventices sensibles (85 - 94%*)	Ammi élevé Coquelicot Ethuse petite-ciguë Laiteron sp. Véronique à feuille de lierre Pâturin annuel Vulpie queue-de-rat	Ethuse petite-ciguë Géranium à feuilles rondes Géranium à tiges grêles Géranium mou Lychnis dioïque Morelle noire Véronique à feuilles de lierre Ray-grass d'Italie Vulpie queue-de-rat
Adventices moyennement sensibles (70 - 84%*)	Chénopode blanc Fumeterre officinale Géranium à feuilles rondes Géranium à tiges grêles Géranium dissequé Lychnis dioïque Ray-grass d'Italie Vulpin des champs	Barbarée commune Bleuet Chénopode blanc Euphorbe réveil matin Fumeterre officinale Géranium dissequé Passerage des champs Vulpin des champs

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application

COLZA D'HIVER

Dans le cadre d'une gestion durable des herbicides sélectifs disponibles pour l'ensemble des cultures de la rotation il est recommandé d'associer méthodes culturales et mise en œuvre des spécialités herbicides.

Les méthodes culturales (raisonnement de la rotation, travaux du sol : déchaumage, faux semis, préparation soignée, terre rappuyée) en été avant l'implantation du colza contribuent efficacement à la réduction du stock semenciers d'adventices et facilitent le travail des herbicides.

Mise en œuvre d'Anitop

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES, APPLICATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE :

Dose : 1,5 à 2,5 L/ha en fonction du salissement

Situations de flore sensible en pression faible à modérée : BASF recommande l'utilisation d'**Anitop** seul à la dose de 2 à 2,5 L/ha en post-semis, pré-levée.

Situations de flore complexe et/ou de forte pression : BASF recommande l'utilisation d'**Anitop** à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés.

Qu'entend-on par semis en conditions normales ?

- Semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- Sol soigneusement préparé, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, **Anitop** s'utilise en un seul passage, dans les 3 jours après le semis.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES

1 - Application en post-levée précoce

Doses en fonction du risque de salissement : 1,5 à 2,5 L/ha

Situations de flore sensible en pression faible à modérée : BASF recommande l'utilisation d'**Anitop** seul à la dose de 2 à 2,5 L/ha en post-levée précoce.

Situations de flore complexe et/ou de forte pression : BASF recommande l'utilisation d'**Anitop** en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés.

2 - Utilisation en fractionnée

Dose : 1,5 L/ha en post-semis pré-levée suivi de 1 L/ha en post-levée.

La double application d'**Anitop** :

- ◆ Régularise l'efficacité du produit en conditions difficiles (temps sec et sol motteux).
- ◆ Renforce l'efficacité sur certaines adventices (ex : coquelicot).
- ◆ Renforce la sélectivité en conditions difficiles (sols motteux ou filtrants).

Qu'entend-on par semis en conditions difficiles ?

- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines,
- Sol très battant ou très filtrant,
- Sol trop sec rendant la levée aléatoire,
- Fortes précipitations à craindre dans 2 - 3 jours qui suivent le semis,
- Semis tardif.

En post-levée précoce, **Anitop** s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% les pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Anitop** est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possible (émergence à 1-2 feuilles). Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices et au-delà de 8 feuilles des colzas.

Remarque : Des pertes de pieds ou des tassements de végétation peuvent être observés après application d'**Anitop** notamment en conditions difficiles (voir ci-dessus) et/ou après des pluies significatives.

Remarques générales

- ◆ Appliquer **Anitop** de préférence en pré-levée sur un sol soigneusement préparé, si

Anitop

possible humide et non motteux, sur un semis effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).

- ◆ Ne pas rouler la culture après traitement.
- ◆ Ne pas irriguer dans les trois semaines qui suivent le traitement.
- ◆ Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, appliquer **Anitop** après la pluie.
- ◆ Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, forte chaleur supérieure (si les températures sont > à 25°C, traiter le matin ou le soir).
- ◆ Traiter par temps calme afin de protéger les cultures voisines.

Cultures de remplacement - Cultures suivantes

Retournement

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (mauvaise levée, dégâts d'insecte, gel, limaces...), les cultures de remplacement suivantes peuvent être semées :

Travail du sol	Automne/hiver	Printemps
Labour préalable et semis plus dense	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Orge d'hiver Pois d'hiver Féverole d'hiver	Blé tendre de printemps Orge de printemps
Quel que soit le travail du sol	-	Betterave sucrière Maïs, sorgho Millet, moha Pois protéagineux de printemps Féverole de printemps Colza de printemps Tournesol Soja Lin fibre et oléagineux de printemps Pomme de terre Luzerne, trèfle, vesce

Les délais de réimplantation des cultures suivantes doivent être respectés :

- 1 an pour les légumes feuilles.
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

Rotation

Dans le cadre de la rotation, toutes les cultures sont possibles après une application

d'**Anitop**. Respecter un délai d'un an avant d'implanter un légume feuille.

Prévention de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Afin de limiter le risque d'apparition ou de développement d'adventices résistantes, BASF Agro recommande la mise en oeuvre combinée des mesures agronomiques et chimiques suivantes à l'échelle de la rotation.

Mettre en oeuvre l'agronomie :

- ⇒ Combiner faux-semis voire le labour occasionnel avec les traitements herbicides dans l'objectif de réduire les populations d'adventices dans la parcelle.
- ⇒ Alterner les cultures d'hiver et de printemps, ce qui perturbe le cycle des adventices.
- ⇒ Adapter la date de semis, pour favoriser l'implantation et la compétitivité de la culture (par exemple, semer tôt en culture de colza).
- ⇒ Utiliser des semences certifiées, pour leur qualité et leur pureté.
- ⇒ Exploiter la compétitivité de certaines cultures et variétés pour concurrencer les adventices dès leur levée. Là où cela sera possible, on envisagera aussi la mise en place de couverts associés à la culture du colza.

Diversifier les modes d'action herbicides dans la rotation :

A ce titre, **Anitop** met en oeuvre 2 modes d'actions différents (Groupe HRAC K3 pour le métazachlore et le dmta-p et Groupe HRAC O pour le quinmérac), ce qui constitue une base solide en matière de prévention du développement de résistances aux herbicides. L'utilisation raisonnée des solutions chimiques dans la rotation passe par la mise en applica-

tion des points suivants :

- ⇒ Les quelques espèces adventices les plus difficiles à maîtriser sur la parcelle doivent guider les choix.
- ⇒ Bien connaître les différents groupes de mode d'action herbicides (Groupes HRAC).
- ⇒ Enregistrer toutes les interventions herbicides, pour gérer au mieux les familles chimiques utilisées dans la rotation.
- ⇒ Ne pas baser le désherbage dans la rotation uniquement sur l'emploi d'herbicides de la même famille (Groupes HRAC). Veiller à leur association ou substitution par d'autres modes d'action efficaces.
- ⇒ Le risque d'apparition de résistance doit être évalué à la parcelle pour l'ensemble des groupes herbicides, en intégrant les pratiques passées et à venir. S'appuyer sur les outils de raisonnement du désherbage disponibles pour évaluer le risque d'apparition de résistance vis-à-vis des herbicides (ex : grilles d'analyse du risque résistance [Instituts Techniques, Végéphy], etc).
- ⇒ Lire et suivre les recommandations d'utilisation préconisées sur l'étiquette, afin d'utiliser le produit à la bonne dose et dans les meilleures conditions.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut malgré tout exclure une altération de l'efficacité de l'herbicide. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon **d'Anitop** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Il faut éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, si la température est <25°C. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI